

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE,

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN, MATON

POUVOIRS : M. KORDIAN à Mme CASTEL ; M. MATON à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

**O/J N°10 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT « CULTURE ET SANTE 2024 » AVEC
L'HÔPITAL MARIN ET L'ASSOCIATION LES DEUX JUMENTS**

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de l'appel à projets « Culture et Santé 2024 », le Conservatoire Maurice Ravel s'est associé avec l'Hôpital Marin d'Hendaye et l'Association les Deux Juments pour proposer un projet musical au bénéfice des patients.

Ce projet intitulé « *A la découverte des instruments de musique... pratique des patients, rencontre avec les artistes, aller au spectacle* » a été retenu par la Commission référente. L'État (DRAC-ARS) et la Région Nouvelle-Aquitaine ont ainsi accordé une subvention de 1400 € pour la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Le projet prévoit un parcours de découvertes instrumentales jalonné par la rencontre des patients avec des artistes de l'Orchestre du Pays Basque, des ateliers de pratique instrumentale au sein de l'Hôpital, l'accueil à une répétition de l'Orchestre dans une salle de spectacle du territoire, un moment musical final partagé autour de chansons communes associant les patients, les soignants, les artistes de l'Orchestre et les élèves du Conservatoire. Une sortie d'un groupe de patients à un concert de l'Orchestre est également prévue dans le premier semestre 2025.

Les trois partenaires signataires de cette convention précisent dans ce document le calendrier du projet et les modalités de répartition des financements.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer le projet de convention de partenariat avec l'Hôpital Marin et l'Association les Deux Jumeaux.

DONT ACTE